

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 09
Votes pour : 09 contre : 0
Date de la convocation : 02/04/2024

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à 20 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de NEUVILLETTE se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 121-10, 121-11, 163-5, 163-6, 163-7 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents : DOAL José, PÉCOURT Florent, NIQUET Johan, DELOMEZ François, DEVILLERS Claudine, DUPENT Julien, LEVECQUE Daniel, DELPOUVE Sandra, ROGER Sophie.

Étaient absents : CADIERGUES Maud, BRÉELLE Christophe

La séance a été ouverte sous la présidence de monsieur DOAL José, Maire.
Monsieur PÉCOURT Florent est désigné secrétaire de séance.

Affectation du résultat 2023 (2024-07)

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2023 de la commune,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

○ Excédent de fonctionnement reporté (2022)	226 748,05 €
○ Excédent de fonctionnement (2023).....	90 722,84 €
○ Résultat excédentaire au 31/12/2023	317 470,89 €
○ Déficit d'investissement reporté (2022)	33 151,74 €
○ Déficit d'investissement (2023)	52 556,57 €
○ Restes à réaliser	39 301,62 €
○ Affectation en réserve (1068)	125 009,93 €

Décide d'affecter les résultats de l'exercice 2023 comme suit :

✓ Excédent de fonctionnement (002)	192 460,96 €
✓ Affectation en réserve (1068)	125 009,93 €
✓ Déficit d'investissement (001)	85 708,31 €

Pour extrait conforme
Le Maire,

